Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250314-BC2025-011-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 MARS 2025

TECHNIQUE
CYCLE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Renouvellement de la convention d'objectifs avec Eau de Paris pour l'animation des bassins d'alimentation des captages (BAC) de Vert-en-Drouais et de Montreuil pour l'année 2025

Rapporteur : Stéphan DEBACKER

N°BC2025-011

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	21
Nombre de pouvoirs	2
Votants	23
Secrétaire de séance : **Emmanuelle BONHOMME**	

L'an 2025, le 03 mars 2025 à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 février 2025, s'est réuni à Dreux au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Sébastien LEROUX (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir(s) :
Monsieur Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250314-BC2025-011-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Madame Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) donne pouvoir à Madame Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exploite les ouvrages d'assainissement collectif suivants La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris collaborent pour la préservation des ressources en eau via notamment le financement de postes d'animation de Bassins d'Alimentation des Captages (BAC). Depuis 2012, sur le BAC de Vert-en-Drouais, un animateur commun aux deux collectivités est salarié par l'agglomération. En 2023, les deux collectivités ont élargi leur coopération au BAC de Montreuil, avec la création d'un nouveau poste d'animation.

Les missions et orientations de ces deux postes ont été encadrées, depuis 2012, par 6 conventions d'objectifs successives entre les collectivités. Ils sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau. Eau de Paris finance les restes à charge correspondants à 0,5 Équivalent Temps Plein (ETP) pour le BAC de Vert-en-Drouais et à 0,4 ETP pour le BAC de Montreuil, soit un reste à charge total sur les deux postes correspondant à 0,9 ETP depuis 2023.

Les précédentes conventions étant chacune arrivées à échéance le 31 décembre 2024, il convient de les renouveler pour assurer la continuité de la mise en œuvre des plans d'actions.

Le renouvellement est proposé selon les conditions suivantes : mise en place d'une unique convention, pour les deux BAC de Vert-en-Drouais et Montreuil, courant jusqu'au 31 décembre 2025, fixant les missions la répartition des financements d'Eau de Paris pour les 0,9 ETP d'animation.

Eau de Paris prendra en charge au maximum 9 900 €, pour l'année 2025, conformément aux bases de calcul fixées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son XII^{ème} programme.

Le plan de financement est le suivant :

Descriptif des postes de dépenses	Bases de calcul	Coût estimatif 2025 (€)
0.9 ETP : Salaires et frais de fonctionnement (forfait 10 000€/ETP) **Dont contribution maximum d'Eau de Paris**	**Coûts réels** Plafond à 45 000€/ETP	49 500€ (40 500€ de salaires et charges et 9 000€ de frais de fonctionnement) 9 900 €
7 suivis agronomiques PSE **Dont contribution maximum d'Eau de Paris**	**Coûts réels** Estimation de prestation	20 000 € 2 000€
	TOTAL	**69 500 €**
	Subvention Agence de l'eau (80%)	55 600 €
	TOTAL maximum de la contribution d'Eau de Paris en 2025	**11 900€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250314-BC2025-011-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

En contrepartie, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à mettre à disposition les deux chargées de missions agriculture et ressource en eau respectivement à 50% et 40 % de leur temps sur l'animation des BAC de Vert-en-Drouais et de Montreuil et à respecter les termes et conditions énoncés dans la convention d'objectifs.

***VU** la convention conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris sur le bassin d'alimentation des captages de Montreuil pour la période 2022-2024 ;*
***VU** l'avenant n°1 à la convention d'objectif conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris sur le bassin d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais pour la période 2022-2024 ;*
***VU** le 12° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 autorisant le bureau communautaire à arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant supérieur ou égal à 23 000 € et autoriser la signature des conventions d'objectifs avec les organismes bénéficiaires ainsi que prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toutes conventions et de leurs avenants dont les engagements financiers nets sont au moins égaux à 23 000 € HT sur un exercice civil pour la Communauté d'agglomération ;*
***VU** projet de convention d'objectifs entre l'agglomération et Eau de Paris pour 2025*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, *(Madame Emmanuelle BONHOMME qui détient le pouvoir de Madame MINARD s'abstient de prendre part au vote)*

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris pour les bassins d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et de Montreuil en 2025 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec Eau de Paris pour l'animation des bassins d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et de Montreuil en 2025 et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Emmanuelle BONHOMME** **Secrétaire de séance**